



Règlements sportifs particuliers
Championnats de Ligue Normandie
Seniors Féminins

Saison 2025-2026

ARTICLES

PRE NATIONALE

REGIONALE 2

1 - COMPOSITION

Le championnat est composé

24 Equipes

Championnat en 2 phases

Phase 1 : Championnat 4 poules de 6 équipes
(Poules en fonction du classement N-1)

Phase 2 : Championnat avec 3 poules de 8 équipes:

Poule Accession - Poule maintient NOR A et Poule maintient NOR B

24 Equipes

Championnat par secteur : Nor-A et Nor-B

Formule championnat puis finale régionale 1er secteur A vs 2e secteur B

12 équipes Secteur A

+ 12 équipes Secteur B

Ces associations sportives devront avoir réglé leur engagement avant le début des championnats et devront être à jour avec les Trésoreries de la Ligue et de leur département

2 - ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES

Les associations sportives qualifiées sont :

A - Les équipes descendantes de NF3

B - Les équipes maintenues en PNF

C - Les équipes accédant de la RF2

D - Les équipes éventuellement repêchées

A - Les équipes descendantes de PNF

B - Les équipes maintenues en RF2

C - Les équipes accédant de la Pré-région

D - Les équipes éventuellement repêchées

3 - MUTUALISATIONS POSSIBLES ENTRE LES ASSOCIATIONS

Union

Autorisé

INTERDIT

CTC

Autorisé

Entente

INTERDIT

4 - OBLIGATIONS SPORTIVES

Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :

Une autre **équipe seniors féminine** de niveau inférieur

ET

2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U18 à U13)

OU

Une **équipe seniors féminine** de niveau inférieur

ET

1 équipe féminine jeune de catégories de U18 à U13

ET

1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.

1 équipe féminine de jeunes (U18 ou U15 ou U13)

OU

1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.

5 - OBLIGATIONS EQUIPES	Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : avant la fin des matchs aller de la 1ère phase du championnat.	
VERIFICATIONS	La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.	
6 - OBLIGATION SPORTIVES	Une équipe accédant à une division supérieure et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions d'avoir respecté les obligations sportives de la division de la saison précédente (autorisation valable seulement la 1ère année).	
CAS D'UNE MONTEE		
7 - HORAIRES DES RENCONTRES	L'horaire officielle des rencontres de championnat est Dimanche à 15H30 Aucune rencontre ne pourra avoir lieu après la date prévue initialement au calendrier du championnat (sauf dérogation validée par la Commission Régionale 5x5). Pour la dernière journée du championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté sauf décision exceptionnelle de la CR 5x5	
8 - SYSTEME DE L'EPREUVE	<p style="text-align: center;"><u>Phase 1</u> : 10 rencontres aller/retour</p> <p style="text-align: center;">Barrages : rencontres entre 2ème et 3ème de chaque poule</p> <p style="text-align: center;"><u>Phase 2</u> : 1 poule accession + 2 poules maintien Nor-A et Nor-B</p>	Championnat par secteur : NOR-A et NOR-B 22 rencontres aller et retour
9 - MONTEE EN DIVISION SUPERIEURE	La FFBB propose 1 seule montée en NF3 pour la Normandie. L'équipe la mieux classée de la poule accession accèdera à la NF3	Les équipes classées 1ères et 2èmes de la Poule NOR-A et de la poule NOR-B à la fin du championnat accèdent à la PNF.
	L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant : Equipe classée 2ème (Poule Accession) Equipe classée 3ème (Poule Accession)	L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant : Equipe classée 3ème suivant le secteur (Poule NOR-A ou Poule NOR-B)
10 - DESCENTE EN DIVISION INFÉRIEURE	Les équipes classées 7ème et 8ème des championnats maintien Nor-A et Nor-B descendent en RF2 pour la saison suivante.	Les trois dernières équipes du classement du championnat Nor-A et les trois dernières du classement Nor-B descendent en Pré-région féminine pour la saison suivante.
	Dans l'éventualité d'une descente d'une équipe normande de NF3, l'ordre des descentes supplémentaires se fera en fonction du classement général final des poules maintien de chaque secteur. Les descentes supplémentaires seront imputées au secteur des équipes descendantes de NF3.	
11 - REPECHAGE	Les repêchages éventuels (hors dernier du classement) se feront en se basant sur les classement établi à l'issue des championnats	

12 - CHRONOMETRE DE TIRS	Le chronomètre des tirs devra être tenu par un officiel reconnu apte et est obligatoire pour toutes les rencontres de PNF. Le chronomètre des tirs doit offrir la possibilité de revenir à 14 secondes.	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE
	<p style="text-align: center;">14 SECONDES SUR REBOND OFFENSIF</p> <p style="text-align: center;">Application de la règle FIBA en cours à toutes les divisions et toutes les catégories</p> <p style="text-align: center;">Procédure particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'il n'y a pas de chrono des tirs ou s'il n'est pas compatible, il n'est pas utilisé et c'est l'arbitre qui prend en compte le décompte des 14 et des 24 secondes. • Dans ce cas l'arbitre annonce « 8 » quand il reste « 8 secondes » pour tirer 	
13 - LOGICIEL E-Marque	Le logiciel E-marque est OBLIGATOIRE (V2) pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.	
14 - FORFAIT GENERAL	Une association ayant déclarée (ou étant déclarée) forfait général est rétrogradée dans la division immédiatement inférieure.	
15 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES SPORTIVES	Les joueuses évoluant en PNF doivent avoir adressé leur dossier complet de demande de licence au CD au plus tard le 30 novembre de la saison en cours , à l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque la joueuse apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association sportive.	Aucune date limite de qualification n'est requise pour les niveaux RF2 concernant une création de licence. Pour une licence 2C la date limite de qualification est fixée au 28 février de la saison en cours.
16 - STATUT CF/PN JOUEUSES	Le statut CF-PN des joueuses est une condition obligatoire pour être inscrit sur une feuille de marque. 1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 200 €. 2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier Disciplinaire	La signature de la charte CF/PN joueur n'est pas nécessaire pour les joueuses évoluant à ces niveaux de compétition
17 - STATUT DES TECHNICIENS	Se reporter au Statut de l'Entraîneur 2025-2026	
18 - OBLIGATIONS FINANCIERES	Le club devra s'être acquitté financièrement de son engagement dans son championnat avant le début de celui-ci. Les échéances de la caisse de péréquation devront être honorées tout au long de la saison (Cf règlement de la caisse de péréquation) En cas de non respect de ces conditions financières le dossier sera transmis à la commission de discipline de la ligue . De plus aucune montée et aucun titre ne seront possibles pour les clubs concernés en cas de non paiement.	
19 - SALLE	Classement : H2	Classement : H1

20 - CAS PARTICULIERS	Tous les cas non traités dans ce règlement au cours ou à la fin de la saison seront traités par le Bureau de la Ligue Régionale Normandie Basketball	
21 - Règles de participation championnats senior Féminins pré-nationaux (PNF)	Règles de participation championnats senior Féminins pré-nationaux (PNF)	
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum
	Extérieur	7 minimum / 12 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	1 C ou OCT ou OCAST/1CAST (Hors CTC) ou 1 CASTCTC	3
	ASP	0
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	2 C ou 2 CAST (Hors CTC) ou 2 CASTCTC	0
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	2
	Orange (ON)*	0
* les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division		
22 - Règles de participation autres championnats régionaux RF2	Règles de participation autres championnats régionaux RF2	
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum
	Extérieur	7 minimum / 12 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	1 C ou OCT ou OCAST/1CAST (Hors CTC) ou 1 CASTCTC 2 C ou 2 CAST (Hors CTC) ou 2 CASTCTC	3
	ASP	0
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JH)	1 JH + 1 OH ou 2 JH ou 2 OH
	Orange (OH)	